

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

DEL-24-11-27-03 - Vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport avant vote du budget primitif 2025.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Conrié

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi NOTRe n° 2015-991 du 07-08-2015, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

La présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, en application de l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes appliquant le référentiel M57.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 18 novembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 18 novembre 2024.

Un avis favorable, à la majorité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 18 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'entendre l'exposé du Maire, puis de tenir un débat sur les orientations générales du budget primitif pour l'année 2025, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Un diaporama servira de support à cette présentation du débat sur les orientations Budgétaires 2025.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Commune pour l'année 2025, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- de prendre acte du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Commune pour l'année 2025, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, annexé au présent rapport.